

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.058 Séance du **VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 18 juin 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET
Quorum : 14

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, FRIES
CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET,
GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

6 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Maurice BERTRAND, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE
à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ
à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

**Objet : Marché de travaux construction nouveau groupe scolaire René Cassin :
lot n°3 - Equipements sportifs**

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu la délibération n°2019.059 du 18 juin 2019 du Conseil Municipal approuvant le projet de
restructuration du groupe scolaire René Cassin ;

Vu la délibération n°2021.044 du 19 avril 2021 du Conseil Municipal actant que l'opération
s'intitule désormais « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le
programme de l'opération ;

Considérant le besoin de la Commune de Vétraz-Monthoux de construire une nouvelle école
du fait de l'accroissement du nombre d'élèves sur la Commune chaque année ;

Considérant que le marché de travaux est divisé en 21 lots :

- Lot n°1 : Terrassement / VRD
- Lot n°2 : Espaces verts / Aménagements extérieurs
- Lot n°3 : Equipements sportifs
- Lot n°4 : Fondations spéciales
- Lot n°5 : Gros œuvre
- Lot n°6 : Charpente / Ossature bois
- Lot n°7 : Couverture zinc
- Lot n°8 : Etanchéité
- Lot n°9 : Menuiseries extérieures bois / Occultations
- Lot n°10 : Serrurerie

N° 2024.058

- Lot n°11 : Doublages / Cloisons / Plafonds / Peintures
- Lot n°12 : Cloisons agroalimentaires
- Lot n°13 A : Menuiseries intérieures bois / mobilier
- Lot n°13 B : Escalier
- Lot n°14 : Chapes
- Lot n°15 : Sols souples / Carrelages / Faïences
- Lot n°16 : Parquet bois
- Lot n°17 : Ascenseur
- Lot n°18 : Plomberie – sanitaire / chauffage / VMC
- Lot n°19 : Electricité
- Lot n°20 : Equipements de cuisine

Considérant que la durée totale du marché est de 16 mois ;

Etant précisé que les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ont été attribués par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2023 ;

Etant précisé que les lots 10 et 11 ont été attribués par délibération du Conseil Municipal du 26 février 2024 ;

Considérant que le lot 3 a été relancé sans publicité ni mise en concurrence ;

Considérant la date limite de remise des offres était fixée au 02 avril 2024 à 14h00 ;

Considérant la nécessité de déclarer cette procédure sans suite pour motif économique du fait du dépassement des crédits budgétaires alloués à l'opération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de la décision de déclaration sans suite de la procédure du lot n°3 pour dépassement des crédits budgétaires alloués à l'opération,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer le lot déclaré infructueux et sans suite.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 03 juillet 2024

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 05/07/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.